



Règlement du Bike Show des Lecteurs

Art.1 – Le parc des Expositions de Tours organise le samedi 6 juillet 2013 un Bike-Show réservé aux particuliers à l'occasion du KUSTOM SHOW 2013 qui se déroulera TOURS (37) au Parc des Expositions, avenue Camille Chautemps. Cette manifestation est organisée conjointement avec l'American Tours Festival.

Art.2 - Ce Bike-Show est ouvert à toutes motos. Il est réservé aux particuliers qui s'engagent lors de leur inscription à ce que leur moto soit en bon état de marche et que sauf indications contraire dans la fiche d'inscription, leur moto n'a pas été réalisée par un professionnel. Il sera ouvert au public de 14 H à 18 H le samedi 6 juillet 2013.

Art.3 – Ce Bike Show a pour objectif de mettre en valeur le travail réalisé par les particuliers. Les motos sélectionnées le seront sur des critères objectifs et devront avoir un minimum de préparation et de transformation. Chaque participant s'engage à déclarer sur la fiche d'inscription les modifications et travaux qui auraient pu être réalisés par des professionnels afin que le jury puisse en tenir compte.

Art.4 - Le nombre d'inscriptions à ce Bike-Show est limité à un maximum de 50 motos. Les participants doivent envoyer une fiche technique détaillée de la moto comportant les coordonnées de la personne à contacter et es photos des deux profils. Si le nombre de demandes est supérieur à 50 motos, l'organisateur pourra décider d'augmenter le nombre de motos acceptées et se réserve le droit d'accepter sous certaines conditions des motos qui n'auraient pas été préinscrites.

Art.5 - Cette demande devra parvenir avant le 15 juin 2013 à :

FREEWAY MAGAZINE
Bike Show des Lecteurs
65 BVD COTE BLATIN
63000 Clermont-Ferrand.

Ou par mail à l'adresse suivante : kustomshow@gmail.com

Les participants dont la candidature aura été retenue seront prévenus par courrier ou mail, au plus tard le 20 juin 2012.

Art.6 - Engagements pris par les concurrents dont la candidature aura été retenue :

- À transporter leur moto à leurs frais jusqu'au lieu du Bike-Show.
- À se présenter avec leur moto à l'accueil Bike-Show du Parc des Expositions, avenue Camille Chautemps à Tours (37) le samedi 6 juillet à 13H.
- À présenter une moto propre et en parfait état de marche, (le jury se réservant le droit de demander aux participants de démarrer leur moto).
- À exposer leur moto pendant toute la durée du Bike-Show.
- À autoriser gracieusement toutes publications photographiques, télévisuelles, ou vidéo de la ou des motos exposées.
- À accepter le présent règlement dans son intégralité.
- À accepter et respecter le verdict du jury dont les décisions sont sans appel.
- À récupérer leur moto le samedi 6 juillet 2013 dès la clôture du Bike Show et de laisser leur véhicule exposé durant toute la durée de cette animation.

Art.7 - Les participants au Bike-Show ne pourront pas être présents à côté de leur moto lors du passage du jury. Tout participant au Bike-Show devra être présent sur le lieu d'exposition le samedi 6 juillet à partir de 18h, ou joignable rapidement, afin de recevoir son trophée et de présenter sa moto sur demande de l'organisation dans le cas où sa moto remporte un des prix ci-dessous. La remise des prix aura lieu à partir de 19 h sur la piste NASCAR de L'American Tours Festival.

Art.8 - Le jury sera composé des professionnels participant au Bike Show pro organisé par Freeway magazine. Leur jugement tiendra compte du travail effectué sur chaque moto, des éléments inscrits sur la fiche technique et notamment des travaux qui auraient pu être réalisés par des intervenants professionnels.

Art.9 - Certains prix ou lots seront attribués aux différents participants primés dans les différentes catégories. De par leur caractère hautement subjectif, ces prix ne seront pas attribués selon le principe du barème, mais feront l'objet d'une décision

largement discutée entre les membres du jury. **Une même moto ne pourra recevoir qu'un seul prix.** Les prix ne sont pas cumulables. Les lots et trophées ne seront ni repris ni échangés.
L'organisateur se réserve le droit de modifier la liste des prix en raison de conditions particulières pouvant lui être imposé par le déroulement de la manifestation.

Art.10 - L'organisateur du Bike-Show se réserve le droit de modifier certaines clauses de ce règlement en raison de conditions particulières pouvant lui être imposé par l'organisation de la manifestation.

Art.11 – **Chaque participant de ce Bike Show se verra remettre 1 pass qui permettra d'accéder à toutes les animations du Kustom Show et de l'American Tours Festival. Attention, chaque participant est responsable du pass qui lui sont remis. Aucun nouveau pass ne sera distribué. Chaque participant s'engage à respecter les horaires, règlements et sens de circulation des évènements.**

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et d'en accepter les termes et conditions dans leur intégralité.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Date et Signature du participant :